



A vos cultures

N° 27 – 27 septembre 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°33

A RETENIR :

Colza :

- Début du vol de grosse altise, surveiller les morsures sur les parcelles encore au stade sensible (3 feuilles ou moins)
- Plusieurs parcelles touchées par les pucerons, dont des parcelles hors réseau en Sologne ayant nécessité des interventions. A surveiller attentivement jusqu'au stade 6 feuilles.

COLZA

Cette semaine 15 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.

STADES : 90% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade 3 feuilles, stade de fin de sensibilité aux limaces et altises. Les parcelles les plus avancées ont atteint le stade 5 feuilles (20%).

LIMACES :

7 parcelles du réseau sur 9 observées présentent des dégâts, mais moins de 5% de la surface foliaire est atteinte.

Poursuivre la surveillance pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 3-4 feuilles.

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

PETITES et GROSSES ALTISES

Les 12 parcelles observées cette semaine présentent toutes des morsures d'altises, qui restent cependant limitées avec 30% de plantes touchées en moyenne. Moins de 5% de la surface foliaire est atteinte.

PETITES ALTISES

3 pièges sur 7 comportent des captures de petites altises, avec 4 individus par cuvette en moyenne. Il n'y a pas d'évolution de la pression depuis la semaine dernière.

GROSSES ALTISES

14 pièges sur 15 présentent des captures de grosses altises avec 16 insectes par cuvette en moyenne.

Des températures fraîches puis un redoux ont **déclenché le vol des grosses altises**.

Le nombre de captures n'est qu'un indicateur de l'activité de l'insecte, il faut donc **continuer de surveiller très attentivement les morsures sur toutes les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 4 feuilles, et intervenir si le seuil est dépassé**.



Petite altise



Grosse altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à **8 pieds sur 10 portant des morsures avec 25% de la surface foliaire atteinte**, jusqu'au stade 3 feuilles. En cas de **levée tardive** (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, **le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures**.

Si ce seuil est atteint, intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple Cythrine Max à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l).

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

Des captures d'adultes en cuvette jaune sont signalées dans 4 parcelles sur 4 observées. La présence d'adultes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation. **Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas.**

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

PUCERONS VERTS

Des pucerons verts ont été observés sur 5 parcelles (sur 13 observées). 10% des plantes sont porteuses en moyenne, mais une parcelle présente 35% de plantes porteuses.

Des parcelles hors réseau, en Sologne notamment, présentent des infestations importantes ayant nécessité une intervention.

Une surveillance attentive doit donc être poursuivie en observant la face inférieure des feuilles et le cœur des plantes jusqu'au stade 6 feuilles.

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de risque est fixé à **20% de plantes porteuses de pucerons jusqu'au stade 6 feuilles.**

Attention, les pucerons verts sont résistants aux pyréthrinoïdes et des baisses d'efficacité des produits à base de pyrimicarbe ont été relevées. En cas de dépassement du seuil il faut donc privilégier une intervention avec un PROTEUS à 0.625 L/ha (deltaméthrine 10 g/L, thiaclopride 100 g/L).

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques
<https://ephy.anses.fr/>
- le bon usage des produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf
- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf
- et pour toute autre information
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr

